



Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le 16/04/2024  
ID : 079-217901032-20240408-2024\_CA2023COMM-BF

Pour le Maire  
Par délégation  
le D. G. G.  
Mairie COURLAY



L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GOBIN Gilles, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents** : Mr GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louissette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés** :

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

**DCM 2024-021 : Compte administratif 2023 – budget principal**

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2023.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Monsieur Gilles GOBIN, 1<sup>er</sup> adjoint qui présente au vote la comptabilité 2023 de ce budget principal : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2023</b>						
Résultats reportés		23 285,05 €		931 235,09 €		954 520,14 €
Opérations de l'exercice	1 705 871,12 €	1 128 441,07 €	1 795 077,06 €	2 634 484,53 €	3 500 948,18 €	3 762 925,60 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 705 871,12 €</b>	<b>1 151 726,12 €</b>	<b>1 795 077,06 €</b>	<b>3 565 719,62 €</b>	<b>3 500 948,18 €</b>	<b>4 717 445,74 €</b>
Résultats de clôture	554 145,00 €			1 770 642,56 €		1 216 497,56 €
Restes à réaliser	152 368,05 €	163 825,30 €			152 368,05 €	163 825,30 €
<b>TOTAUX</b>	<b>706 513,05 €</b>	<b>163 825,30 €</b>		<b>1 770 642,56 €</b>	<b>152 368,05 €</b>	<b>1 380 322,86 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>542 687,75 €</b>			<b>1 770 642,56 €</b>		<b>1 227 954,81 €</b>

Pour le Maire  
par délégation  
M. G. G.  
Maryline TRADIN



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 079-217901032-20240408-2024\_CA2023COMM-BF

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2023 du budget principal

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus*  
*Au registre sont les signatures.*  
*Pour copie conforme,*  
Le Président, 1<sup>er</sup> adjoint  
Gilles GOBIN

La secrétaire de séance  
Nathalie ROUSSELOT





Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le 16/04/2024  
ID : 079-217901032-20240408-2024\_CA2023LOTG-BF

Pour le Maire  
par délégation  
la D.G.S.  
Marylise FRADIN



L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GOBIN Gilles, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents :** Mr GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louissette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés :**

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

**DCM 2024-022 : Compte administratif 2023 – budget lotissement Les Genêts**

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget lotissement Les Genêts de l'exercice 2023, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2023.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Monsieur Gilles GOBIN, 1<sup>er</sup> adjoint qui présente au vote la comptabilité 2023 de ce budget lotissement Les Genêts : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2023 LOTISSEMENT LES GENETS</b>						
Résultats reportés		4 302,43 €	676,30 €		676,30 €	4 302,43 €
Opérations de l'exercice	161 223,37 €	649 868,20 €	101 780,78 €	101 780,78 €	263 004,15 €	751 648,98 €
<b>TOTAUX</b>	<b>161 223,37 €</b>	<b>654 170,63 €</b>	<b>102 457,08 €</b>	<b>101 780,78 €</b>	<b>263 680,45 €</b>	<b>755 951,41 €</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		492 947,26 €	676,30 €			492 270,96 €
<b>TOTAUX</b>		<b>492 947,26 €</b>	<b>676,36 €</b>			<b>492 270,96 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>492 947,26 €</b>	<b>676,36 €</b>			<b>492 270,96 €</b>

Pour le Maire  
par délégation  
la D.G.S.  
Marylise FRADIN



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 079-217901032-20240408-2024\_CA2023LOTG-BF

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes  
Reconnait la sincérité des restes à réaliser  
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2023 du budget lotissement Les Genêts

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,  
Le Président, 1<sup>er</sup> adjoint  
Gilles GOBIN*

La secrétaire de séance  
Nathalie ROUSSELOT





Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)



Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le 16/04/2024  
ID : 079-217901032-20240408-2024\_CA2023LOT1-BF

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GOBIN Gilles, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents :** Mr GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louissette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés :**

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

**DCM 2024-023 : Compte administratif 2023 – budget lotissement Les Charmes 1**

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget lotissement Les Charmes 1 de l'exercice 2023, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2023.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Monsieur Gilles GOBIN, 1<sup>er</sup> adjoint qui présente au vote la comptabilité 2023 de ce budget lotissement Les Charmes 1 : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2023 LOTISSEMENT LES CHARMES 1</b>						
Résultats reportés		331,90 €	92,93 €		92,93 €	331,90 €
Opérations de l'exercice	3 547,24 €	3 215,34 €	154 739,54 €	154 832,47 €	158 286,78 €	158 047,81 €
<b>TOTAUX</b>	<b>3 547,24 €</b>	<b>3 547,24 €</b>	<b>154 832,47 €</b>	<b>154 832,47 €</b>	<b>158 379,71 €</b>	<b>158 379,71 €</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		0 €		0 €		0 €
<b>TOTAUX</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>

Service Mairie  
Par décision  
le D.G.P.  
Magliles PRADIN



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 079-217901032-20240408-2024\_CA2023LOT1-BF

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2023 du budget lotissement Les Charmes 1

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme,*

Le Président, 1<sup>er</sup> adjoint

Gilles GOBIN

La secrétaire de séance

Nathalie ROUSSELOT





Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)



Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le 16/04/2024  
ID : 079-217901032-20240408-2024\_CA2023LOT2-BF

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GOBIN Gilles, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents** : Mr GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louissette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés** :

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

**DCM 2024-024 : Compte administratif 2023 – budget lotissement Les Charmes 2**

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget lotissement Les Charmes 2 de l'exercice 2023, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2023.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Monsieur Gilles GOBIN, 1<sup>er</sup> adjoint qui présente au vote la comptabilité 2023 de ce budget lotissement Les Charmes 2 : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2023 LOTISSEMENT LES CHARMES 2</b>						
Résultats reportés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations de l'exercice	0 €	0 €	64 806,67 €	64 806,67 €	64 806,67 €	64 806,67 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>64 806,67 €</b>	<b>64 806,67 €</b>	<b>64 806,67 €</b>	<b>64 806,67 €</b>
Résultats de clôture		0 €		0 €		0 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>

Mairie de Courville  
16/04/2024  
16/04/2024



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 079-217901032-20240408-2024\_CA2023LOT2-BF

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes  
Reconnait la sincérité des restes à réaliser  
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2023 du budget lotissement Les Charmes 2

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus*  
*Au registre sont les signatures.*  
*Pour copie conforme,*  
Le Président, 1<sup>er</sup> adjoint  
Gilles GOBIN

La secrétaire de séance  
Nathalie ROUSSELOT





Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le 16/04/2024  
ID : 079-217901032-20240408-2024\_CA2023PHOT-BF

Pour le Maire  
par délégation  
le D.G.C.  
M. Gilles GOBIN



L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GOBIN Gilles, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents** : Mr GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louissette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés** :

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

**DCM 2024-025 : Compte administratif 2023 – budget photovoltaïque**

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget photovoltaïque de l'exercice 2023, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2023.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Monsieur Gilles GOBIN, 1<sup>er</sup> adjoint qui présente au vote la comptabilité 2023 de ce budget photovoltaïque : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2023 LOTISSEMENT PHOTOVOLTAIQUE</b>						
Résultats reportés		12 331,68 €	1 239,77 €		1 239,77 €	12 331,68 €
Opérations de l'exercice	0 €	2 128,33 €	2 163,19 €	1 998,12 €	2 163,19 €	4 126,45 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0 €</b>	<b>14 460,01 €</b>	<b>3 402,96 €</b>	<b>1 998,12 €</b>	<b>3 402,96 €</b>	<b>16 458,13 €</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		14 460,01 €	1 404,84 €			13 055,17 €
<b>TOTAUX</b>		<b>14 460,01 €</b>	<b>1 404,84 €</b>			<b>13 055,17 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>14 460,01 €</b>	<b>1 404,84 €</b>			<b>13 055,17 €</b>

Pour le Maire  
par délégation  
le D.G.C.  
M. La FRADIN



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 079-217901032-20240408-2024\_CA2023PHOT-BF

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes  
Reconnait la sincérité des restes à réaliser  
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2023 du budget photovoltaïque

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus*  
*Au registre sont les signatures.*  
*Pour copie conforme,*  
Le Président, 1<sup>er</sup> adjoint  
Gilles GOBIN

La secrétaire de séance  
Nathalie ROUSSELOT





Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024  
ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM026-DE

Pour la Maire  
par délégation  
la D.G.S.  
Marylise FRADIN



L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents** : Mr GUILLERMIC André, GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louisette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés** :

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

**DCM 2024-026 : Compte de gestion 2023 – budget principal**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget principal de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur pour le budget principal de l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme,*

Le Maire,

André GUILLERMIC

La secrétaire de séance

Nathalie ROUSSELOT



Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM027-DE

Pour le Maire  
par délégation  
la D.G.E.  
Marylise FRADIN



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents :** Mr GUILLERMIC André, GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louissette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés :**

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

#### ***DCM 2024-027 : Compte de gestion 2023 – budget lotissement Les Genêts***

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget lotissement Les Genêts de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur pour le budget lotissement Les Genêts de l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme,*

Le Maire,

André GUILLERMIC

La secrétaire de séance

Nathalie ROUSSELOT





Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM028-DE

Pour le Maire  
Par délégation  
la D.G. S.  
Maryline FRADIN



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents** : Mr GUILLERMIC André, GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louissette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés** :

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

#### DCM 2024-028 : Compte de gestion 2023 – budget photovoltaïque

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget photovoltaïque de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur pour le budget photovoltaïque de l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus*  
*Au registre sont les signatures.*  
*Pour copie conforme,*  
Le Maire,  
André GUILLERMIC

La secrétaire de séance  
Nathalie ROUSSELOT



Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

12/04/2024

ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM029-DE

Pour le Maire  
par délégation  
la D.G.C.  
Marylène FRADIN



L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents** : Mr GUILLERMIC André, GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louise, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés** :

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

**DCM 2024-029 : Compte de gestion 2023 – budget lotissement Les Charmes 1**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget lotissement Les Charmes 1 de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur pour le budget lotissement Les Charmes 1 de l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme,*

Le Maire,

André GUILLERMIC

La secrétaire de séance

Nathalie ROUSSELOT





Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024  
ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM030-DE

Pour le Maire  
par délégation  
la D.C.S.  
Marylise PRADIN



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents** : Mr GUILLERMIC André, GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louisette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés** :

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

#### **DCM 2024-030 : Compte de gestion 2023 – budget lotissement Les Charmes 2**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget lotissement Les Charmes 2 de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur pour le budget lotissement Les Charmes 2 de l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme,*

Le Maire,

André GUILLERMIC

La secrétaire de séance

Nathalie ROUSSELOT





Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024  
ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM031-DE

Pour le Maire  
par délégation  
la D.G.S.  
Marylise FRADIN



L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents** : Mr GUILLERMIC André, GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louise, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés** :

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

**DCM 2024-031 : Affectation du résultat 2023 – budget principal**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET PRINCIPAL  
DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2022	Virement de section fonct	Résultat exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	23 285,05 €		-577 430,05 €	Dépenses : 152 368,05 €  Recettes : 163 825,30 €	11 457,25 €	-542 687,75 €
FONCT	1 655 243,90 €	724 008,81 €	839 407,47 €			1 770 642,56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Pour le Maire  
par délégation  
la D.G.S.  
Marylise FRADIN



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM031-DE

**Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	1 770 642,56 €
<b>Affectation obligatoire</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	542 687,75 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 227 954,81 €
Total affecté au c/1068	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
André GUILLERMIC*

La secrétaire de séance  
Nathalie ROUSSELOT



Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024  
ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM032-DE

Pour le Maire  
par délégation  
M. D. G. G.  
Murielle PRADIN



L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents** : Mr GUILLERMIC André, GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louissette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés** :

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

**DCM 2024-032 : Affectation du résultat 2023 – budget lotissement Les Genêts**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET LES GENETS  
DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget lotissement Les Genêts

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget lotissement Les Genêts

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2022	Virement de section fonct	Résultat exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	4 302,43 €		488 644,83 €	Dépenses		492 947,26 €
				Recettes		
FONCT	-676,30 €		0 €			- 676,30 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Pour le Maire  
par délégation  
le D.G.C.  
MAYEES FRADIN



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM032-DE

**Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	
<b>Affectation obligatoire</b> À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	<b>676,30 €</b>

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus*  
*Au registre sont les signatures.*  
*Pour copie conforme,*  
Le Maire,  
André GUILLERMIC

La secrétaire de séance  
Nathalie ROUSSELOT



Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024  
ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM033-DE

par délégation  
le D.G. :  
Marylise FRADIN



L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents** : Mr GUILLERMIC André, GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louisette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés** :

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

**DCM 2024-033 : Affectation du résultat 2023 – budget photovoltaïque**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET PHOTOVOLTAIQUE  
DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget photovoltaïque

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget photovoltaïque

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2022	Virement de section fonct	Résultat exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	12 331,68 €		2 128,33 €	Dépenses		14 460,01 €
				Recettes		
FONCT	-1 239,77 €		-165,07 €			- 1 404,84 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Pour le Maire  
par délégation  
le D.G.C.  
Mairie de Coussac



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM033-DE

**Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
<b>Affectation obligatoire</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>1 404,84 €</b>

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus*  
*Au registre sont les signatures.*  
*Pour copie conforme,*  
Le Maire,  
André GUILLERMIC

La secrétaire de séance  
Nathalie ROUSSELOT



Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM034-DE

Pour le Maire  
Par délégation  
le D.G.C.  
M. Gilles GOBIN



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents** : Mr GUILLERMIC André, GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louissette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés** :

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

#### DCM 2024-034 : Vote des taux des taxes communales pour 2024

Monsieur le Maire rappelle que la revalorisation forfaitaire **des valeurs locatives** est fixée à +3,9 % pour 2024.

VU les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code Général des impôts

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Etant donné la réévaluation des bases cette année en raison de l'inflation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** :

- De procéder pour l'année 2024 à un maintien du taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties ( T.F.B. ) : 37,04%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.) : 63,18%
  - Taxe d'habitation (T.H.) : 13,38%
- Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire, André GUILLERMIC

La secrétaire de séance

Nathalie ROUSSELOT



Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024  
ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM035-DE

Fait le 12/04/2024  
Par délégation  
le D G  
Marilyne FROST



L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents** : Mr GUILLERMIC André, GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louisette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés** :

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

***DCM 2024-035 : Renouvellement de l'octroi d'heures d'éducation musicale en milieu scolaire pour l'année scolaire 2024-2025***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est proposé annuellement à la collectivité de définir l'attribution des heures d'éducation musicale en milieu scolaire qu'elle souhaite proposer à ses écoles

L'agglomération procède actuellement à un recensement des heures nécessaires et demande aux élus de se prononcer sur les heures souhaitées par chaque collectivité pour l'année scolaire 2024-2025

Il rappelle que le coût d'intervention est à la charge de la collectivité et que pour l'année 2024-2025, il est maintenu à 60 € de l'heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir l'attribution d'heures d'éducation musicale à 20H pour l'école privée Saint Rémi et à 60H pour le groupe scolaire Ernest Pérochon pour l'année scolaire 2024-2025.
- le coût de revient sera donc de 4 800 €.
- la dépense sera imputée à l'article 65561 du budget

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et tous documents nécessaires

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme,*

Le Maire,

André GUILLERMIC

Le secrétaire de séance

Nathalie ROUSSELOT



Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024  
ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM036-DE

Marie-Anne  
12/04/2024  
Marie-Anne  
12/04/2024



L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

**Présents** : Mr GUILLERMIC André, GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louise, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France. VERGER Jean-Yves

**Absents excusés** :

Mme PASQUIER Alice (pouvoir donné à Mme BERAUD Emilie le 4 avril 2024)

Mme ROUSSELOT Nathalie a été désignée secrétaire de séance

***DCM 2024-036 : Vente d'une parcelle à la société immobilière atlantic aménagement à l'euro symbolique pour rectification***

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que lors d'une vente de terrain à la société HLM le 01/06/1978, une parcelle a été omise sur les actes de vente. Une construction a donc été faite par la S.A. HLM sur une parcelle dont elle se croyait propriétaire mais qui est restée propriété de la commune.

Il convient de rectifier cette erreur en vendant ladite parcelle cadastrée 103 BE 203 à la société immobilière atlantic aménagement

Vu l'avis favorable des domaines émis le 25/03/2024, il appartient au Conseil Municipal de décider de la vente de ladite parcelle

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De céder la parcelle cadastrée 103 BE n° 203 d'une superficie de 112 m<sup>2</sup> à la société immobilière atlantic aménagement pour l'euro symbolique
- Les frais de notaire et tous frais occasionnés par cette vente sont à la charge de l'acheteur
- Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme,*

Le Maire,

André GUILLERMIC

Le secrétaire de séance

Nathalie ROUSSELOT



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 25/03/2024

Direction départementale des Finances Publiques  
de la Vienne

Pôle d'évaluation domaniale 86 - 79

11 rue Riffault BP 549  
86021 POITIERS Cedex

téléphone : 05 49 55 62 00  
mél. : ddfip86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

La Directrice Départementale des Finances  
Publiques de la Vienne

à

Commune de Courlay

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Vincent Thomassin

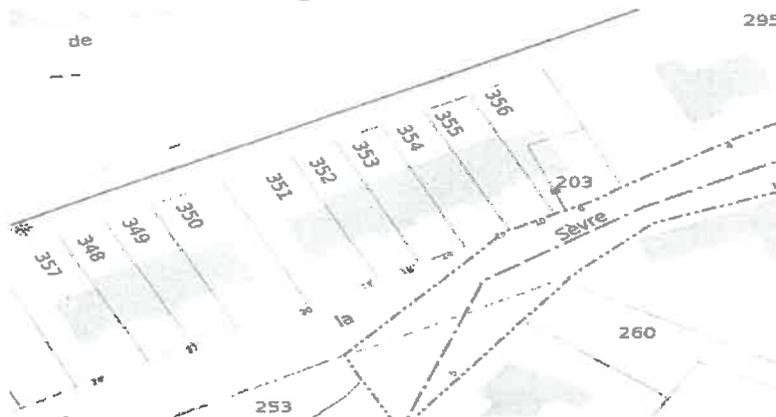
téléphone : 05 49 55 62 96  
courriel : vincent.thomassin@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 16549196

Réf OSE : 2024-79103-15988

## LETTRE - AVIS DU DOMAINE

Objet : **Saisine pour cession à l'euro symbolique d'une parcelle de 112 m<sup>2</sup> manifestement omise lors d'une vente par la commune à la société HLM des Deux Sèvres d'autres parcelles dans le cadre de la construction de logements sociaux.**



La parcelle BE 203 marquée d'un point est à l'extrémité de nombreuses parcelles qui portent des logements sociaux

Elle correspond au 8 rue de la Sèvre



voir repère sur photo ci-contre

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 079-217901032-20240408-2024\_DCM036-DE

Reçu écrit

Vue depuis la rue de la Sèvre :



la parcelle BE 203 correspond à peu près au garage du logement social et au petit espace nu entre le garage et la haie du voisin

La commune a vendu à la société HLM le 01/06/1978 la parcelle BE 314 qui a ensuite été divisée en 10 parcelles filles BE 348 à 357

A l'occasion de cette vente aurait du être ajoutée la parcelle BE 203.

Cette omission va être rectifiée par une vente à l'euro symbolique.

Cette opération n'appelle pas d'observation de la part du service du Domaine.

Pour la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Vienne et par délégation, l'inspecteur des Finances Publiques

Vincent Thomassin

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

Lea WCN + avis domaine à Atlantic angr/mail  
le 17/4/24